



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE S.E M. MOHAMED-SIAD DOUALEH
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
DE DJIBOUTI A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT
NATIONAL DU KOWEIT

*HUITIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

12 MAI 2010

Monsieur le Président,

Djibouti souhaite une chaleureuse bienvenue à la distinguée délégation du Koweït conduite par S.E le Dr Mohamad M. AL-AFFASI, Ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi et la remercie pour la présentation de son rapport national devant le Groupe de Travail de l'Examen Périodique Universel.

Le rapport élaboré à l'issue d'un processus de consultation large ouvert et transparent en conformité avec les principes directeurs qui guident depuis longtemps la Choura, entre les gouvernants et les administrés, dresse un tableau complet permettant de mesurer les progrès réalisés par le Koweït en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme ainsi que les défis et les contraintes auxquels il continue de faire face.

Nous nous félicitons des mesures prises par le gouvernement afin de faciliter l'application des principes relatifs aux droits de l'Homme par la justice, nous notons en particulier la mise en place d'un système de justice administrative pour garantir le respect du principe de la légalité et une justice constitutionnelle et la désignation d'entité spéciale chargée de se prononcer sur le conflit du travail, les affaires concernant les mineurs et autres litiges entre particulier.

Nous notons également la responsabilité primordiale qui est confiée au parlement par la Constitution dans la surveillance du respect des droits de l'Homme et la mise en place d'une Commission de la défense des droits de l'Homme chargée du suivi des questions relatives à sa promotion et à sa protection.

Nous soulignons l'attention particulière accordée aux femmes et aux enfants ainsi que les résultats enregistrés. Nous notons également que l'Etat du Koweït a pris toutes les mesures afin de promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées y compris à travers l'adoption des lois spécifiques et la création d'organisme spécialisé en vue d'assurer leur promotion social, minimiser les effets de leurs handicaps et leur permettre d'exercer leurs droits et de s'intégrer dans la société. A cet égard, Djibouti accueille avec satisfaction la confirmation faite ce matin par Son Excellence de la décision de l'Etat du Koweït d'adhérer à la Convention relative aux personnes handicapées.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'effort de développement national, à telle enseigne que la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement ont été atteint avant leur terme fixé à 2015.

Nous saluons chaleureusement l'engagement continu de l'Etat du Koweït à apporter une aide généreuse et efficace aux pays en voie de développement grâce au Fond Koweïtien de développement économique ainsi que sa contribution aux autres fonds régionaux.

Son intervention salutaire pour aider les pays affectés par la récente crise alimentaire illustre la volonté profonde de l'Etat du Koweït que la solidarité doit primer dans la relation entre les Etats.

Je vous remercie Monsieur le Président.